

The logo features a stylized blue figure on the left, reaching upwards with its right arm towards a large yellow star. Above this star are two smaller yellow stars. To the right of the figure, the text "Grand Prix FAS" is written in a large, bold, blue serif font. Below this, "de l'Actionnariat Salarié" is written in a smaller blue sans-serif font, and "2014" is written in a large, bold, orange sans-serif font.

Grand Prix FAS
de l'Actionnariat Salarié **2014**

Dossier Événement
En 2014, Dixième Grand Prix

LE GRAND PRIX DE L'ACTIONNARIAT SALARIE DU 21 NOVEMBRE 2014
de 10h00 à 14h00
au salon Actionaria
Palais des Congrès de Paris
2, place de la Porte Maillot
75017 Paris

LA FAS

Fédération française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés

La FAS rassemble la quasi-totalité des associations d'actionnaires salariés et anciens salariés, des présidents de FCPE et des personnalités qualifiées du domaine.

Par son caractère unique, elle possède la légitimité de représentation des **3,7 millions d'actionnaires salariés** dans les entreprises implantées en France, cotées ou non.

OBJECTIF : PROMOUVOIR ET DEVELOPPER L'ACTIONNARIAT SALARIE

La FAS agit avec l'ensemble des acteurs essentiels : entreprises, politiques, institutions, associations, universités, dont elle est l'interlocuteur incontournable. Présente dans de nombreux organismes officiels, la FAS y défend les intérêts de l'ensemble des épargnants et des actionnaires.

La FAS est **force de proposition** pour créer les conditions de développement de l'actionnariat salarié : évolutions législatives et réglementaires, promotion de l'actionnariat salarié, pédagogie des mécanismes financiers et défense des associations.

UNE ANIMATION PROACTIVE DEPUIS 20 ANS

Développement des associations au sein des entreprises

1972	Apparition des premières associations d'actionnaires salariés
1993	Création de la FAS à l'initiative de 4 associations fondatrices
2014	La FAS regroupe 24 associations et est membre de la Fédération Européenne de l'Actionnariat Salarié

Une volonté de mieux faire comprendre les mécanismes financiers

2000/2014	Douze éditions du Guide de l'actionnariat salarié
> 2003	La FAS accorde un label aux sociétés de formation et a mis en place l'IEFP ¹ avec l'AMF

Initiatives de Promotion de l'actionnariat salarié

2004	Officialisation de l'indice «NYSE Euronext FAS IAS »
2014	10 ^{ème} édition du Grand Prix FAS de l'Actionnariat salarié
2014	5 ^{ème} édition du Benchmark FAS de l'actionnariat salarié

Participation officielle aux avancées législatives et de gouvernance

> 2003	La FAS est présente au Collège de l'AMF ⁽²⁾ Elle est à l'origine de la création de la commission épargnants en 2004 et de l'IEFP Elle est présente dans les groupes de travail de l'ANSA ⁽³⁾ , de l'ANDRH ⁽⁴⁾ , de l'IEFP, de l'IFA ⁽⁵⁾
2014	Le président de la FAS est membre du Conseil d'Orientation de la Participation, de l'Intéressement, de l'Epargne Salariale et de l'Actionnariat Salarié (COPIESAS)

(1) Institut d'Education Financière du Public (2) Autorité des Marchés Financiers (3) Association Nationale des Sociétés par Action

(4) Association Nationale des DRH (5) Institut Français des Administrateurs

L'ACTIONNARIAT SALARIE

Un atout et un enjeu pour le développement de notre économie

La France est le pays le plus avancé en Europe, avec un taux moyen d'actionariat salarié proche de 4% du capital des entreprises, et même voisin de 8% dans la trentaine d'entreprises qui composent l'indice boursier NYSE Euronext FAS IAS.

Le nombre des salariés et anciens salariés actionnaires dans les entreprises françaises est d'environ 3,7 millions (en croissance régulière depuis dix ans), soit **presque autant que celui des actionnaires individuels** « directs » en France, chiffre estimé à 4,1 millions.

En termes de montants investis, les fonds d'actionariat salarié représentent **45 milliards d'euros en 2014**, soit 40 % des encours de l'épargne salariale (111 milliards d'euros).

UNE FORTE REPRESENTATIVITE DANS DES ENTREPRISES DE TOUT TYPE

On trouve des taux d'actionariat salarié assez élevés dans plusieurs sociétés cotées issues du secteur public, grâce aux dispositions législatives qui ont ouvert dès les privatisations de 1986, la possibilité pour l'Etat de proposer aux salariés d'acquérir jusqu'à 10% des actions qu'il cède.

Mais l'existence d'un actionariat salarié significatif peut également résulter de la volonté du management validée par les actionnaires, comme chez Bouygues ou Pierre Fabre (société non cotée). Elle peut aussi être le résultat d'un processus de rachat d'actions par les salariés, comme à l'origine chez Essilor, chez Eiffage ou Sagem devenue Safran.

L'indice FAS IAS regroupe en 2014 une trentaine d'entreprises, dont des ETI⁽¹⁾ comme Fleury Michon, ou des géants du CAC40 pesant plus de 100 milliards d'euros de capitalisation comme Total.

UN ACTIONNARIAT STABLE, UN FINANCEMENT DE LONG TERME

Le financement des entreprises est un sujet de préoccupation majeur, comme l'est la protection des entreprises françaises à l'égard des mouvements spéculatifs et des actionnaires à visées court-termistes.

L'actionariat salarié apporte aux entreprises un financement stable et de long terme favorisant les politiques industrielles, voire une protection efficace contre les tentatives de prise de contrôle inamicales.

C'est certainement une des réponses appropriées à la reconquête de l'économie réelle, qui passe par la mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques, dont les actionnaires salariés sont un maillon essentiel.

UNE VRAIE DYNAMIQUE DE MOTIVATION ET DE COHESION SOCIALE

L'actionariat salarié est **un ferment pour la motivation des collaborateurs et la cohésion sociale** ; il permet aux actionnaires salariés une participation directe aux décisions stratégiques de l'entreprise.

A l'heure où les entreprises recherchent de nouveaux leviers de performance, c'est le principal facteur de rapprochement entre les actionnaires, les dirigeants et les salariés.

(1) ETI : entreprise de taille intermédiaire

LES PRIORITES DE LA FAS

1. **Les 14 propositions de la FAS au COPIESAS** pour le Réforme de l'Épargne Salariale et de l'Actionariat Salarié
www.fas.asso.fr
2. **Le rétablissement de l'obligation pour l'Etat de proposer aux salariés 10% des actions qu'il cède au privé** (disposition abrogée par l'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014) et l'application de ce dispositif à tous types de cession (dans le marché ou hors marché)
3. **Un renforcement de la gouvernance par l'abaissement de 3% à 1% du seuil de l'Actionariat salarié dans le capital des entreprises pour désigner au moins un représentant des actionnaires salariés au conseil d'administration ou de surveillance des sociétés. L'extension de ce dispositif aux sociétés non cotées.**
4. **La mise en œuvre de dispositifs d'épargne salariale et d'actionariat salarié plus incitatifs** pour accroître la détention du capital des entreprises par les salariés.
5. **L'allègement de la fiscalité sur les plus-values** pour les actionnaires salariés « au nominatif » en contrepartie d'une détention long terme, au-delà de 8 ans.
6. **L'allègement de la fiscalité de l'entreprise et du forfait social** afin d'éviter l'érosion de l'actionariat salarié.
7. **La création par la FAS d'un think-tank** avec toutes les parties prenantes pour faire émerger les meilleures réponses autour des projets de développement de l'Actionariat salarié.

THINK TANK DE L'ACTIONNARIAT SALARIE

Une communauté de partage

La FAS est en relation avec de nombreux cercles actifs sur le sujet de l'actionariat salarié.

Depuis quelques années, avec l'impact des crises financières, les modifications fiscales sur l'épargne salariale et un cadre législatif qui mérite d'être adapté, la FAS constate un amoncellement de menaces pour l'avenir de l'actionariat salarié en France.

L'actionariat salarié est pourtant reconnu comme **un levier de performance** pour les entreprises et doit donc être encouragé pour apporter des réponses au problème du développement économique.

La FAS se propose d'organiser un **club de réflexion** avec l'ensemble des parties prenantes afin d'ouvrir des pistes d'action pour l'avenir, qui puissent redynamiser ce système efficace et vertueux.

LE 10^{ème} GRAND PRIX 2014

C'est un événement annuel majeur de l'actionariat salarié qui en réunit l'ensemble des acteurs : entreprises, experts, universitaires, médias, et permet des échanges interprofessionnels.

Véritable opportunité d'échanges interprofessionnels, le Grand Prix de la FAS poursuit depuis 10 ans l'objectif de mieux faire connaître l'actionariat salarié et d'en promouvoir les meilleures pratiques.

Il récompense les sociétés qui participent activement au développement de l'actionariat salarié. Depuis 2004, 84 prix ont été décernés à 32 entreprises.

Un jury d'experts indépendants établit un questionnaire qui est envoyé aux entreprises du CAC All Tradable, aux PME ETI et aux entreprises non cotées.

La cérémonie de remise des prix s'est tenu le 21 novembre 2014 au Palais des congrès, Paris 17^{ème}, à l'occasion du Salon Actionaria, sous la présidence d'**Alexandre de Juniac, Président-Directeur Général d'Air France KLM**.

LES PRIX

- Prix de l'évolution de l'actionariat
- Prix de la communication
- Prix de la gouvernance
- Prix des PME, ETI et non cotées

et **Grand Prix de l'actionariat salarié 2014** qui récompense l'ensemble

En ouverture de la cérémonie, une **table ronde** sera proposée autour du thème **«L'actionariat salarié : comment relancer la croissance de l'investissement dans les entreprises et le partage des profits avec les salariés ?»**

WHO'S WHO

Présidence et Direction du Grand Prix FAS 2014

Philippe Lépinay, Président de la FAS, Fédération des Associations d'Actionnaires Salariés

Administrateur du groupe Thales et membre de son comité stratégique, représentant les actionnaires salariés. Philippe Lépinay est également Directeur des relations Internationales

Norbert Tangy, Directeur du Grand Prix 2014

Membre du conseil fédéral de la FAS

Table Ronde

Marielle Cohen Branche (Médiateur de l'AMF)

Xavier Collot (Amundi - Head of Corporate Development Employee Saving Schemes)

Vincent Debels (Directeur financier de (Promod)

Jérôme Dedeyan (Associé fondateur de ERES)

Pascal Imbert (Président de Solucom)

Laurent Legendre, Animateur Table Ronde,

Administrateur Salarié chez Airbus Group, Président du conseil de surveillance du FCP EADS ESOP et Président de l'association SAGES

Jury des experts indépendants

Jean-Jacques	Ballan	Président CENECO ; Compagnie pour l'Entraînement et la Communication
Bruno	Beauvois	Délégué général SFAF ; Société Française des Analystes Financiers
Yves	Boulet	Directeur associé ; l'Ecole de la Bourse
Hubert	Clerbois	Président ; EPS Partenaires
Laure	Delahousse	Directrice gestion AFG ; Association Française de Gestion financière
Danielle	Deruy	Directeur Général ; AEF
Jean-Marc	Fournié	Responsable Epargne Entreprise AFG ; Association française de gestion financière
Edith	Ginglinger	Comité Scientifique AMF & Professeur ; Université Paris-Dauphine
Stéphane	Huillet	Rémunération Variable
Gérard	Kesztenbaum	FIDAL
Anne	Lemercier	Counsel ; Clifford Chance
Claire	Mialaret	CM Conseil
Raymond	Pétroni	Associé Mazars

Contact : Philippe Lépinay - Président de la FAS - 01 57 77 82 16 – contact@fas.asso.fr

Communication : Agence FARGO - mrenac@agencefargo.com - 01 44 82 95 52